

Genève, le 12 mars 2025

La CICAD dénonce les dérives haineuses lors des Brandons de Payerne

La CICAD condamne fermement les tags antisémites, racistes et sexistes apposés sur des vitrines lors des Brandons de Payerne ce weekend. Ces inscriptions ignobles ne relèvent ni de la satire ni de l'humour, mais bien d'une banalisation inacceptable de la haine et de l'intolérance.

Sur la vitrine du magasin Manor fermé récemment et propriété de la famille juive Bladt, on pouvait par exemple lire : « Liquidation finale, solde de 39 à 45 %. » Et sur la vitrine d'à côté, de la boutique Marionnaud : « On a gazé la blatte, on a le monopole. »

Au-delà des tags, un char de personnages outrageusement mis en scène, représentant des juifs orthodoxes, flanqué d'un décor incluant un chandelier traditionnel juif et des pièces d'or en guise de bougies, suscite également l'indignation.

Les Brandons de Payerne sont malheureusement marqués par des antécédents qui n'auraient jamais dû se répéter. Impossible d'oublier l'affaire Jacques Chessex, qui avait déjà jeté une lumière crue sur les dérives de cette manifestation. En 2009, un char exhibait une boille ensanglantée, affublée de l'épithète "ci-gît Chessex", référence macabre au meurtre d'Arthur Bloch en 1942, assassiné parce qu'il était juif — un crime que Chessex avait relaté dans l'un de ses romans cette année-là.

Dans un tel contexte le comportement du conseiller Voinçon est indigne d'un élu. La représentation politique est incompatible avec une caution donnée à de tels messages haineux. La CICAD enjoint l'élu et son parti à assumer leurs responsabilités et en tirer les conséquences.

La satire et l'humour, lorsqu'ils sombrent dans de telles manifestations, ne sortent jamais grandis. Ils deviennent des prétextes pour l'expression de préjugés nauséabonds et minent les valeurs fondamentales de respect et de dignité humaine qui doivent prévaloir dans notre société.

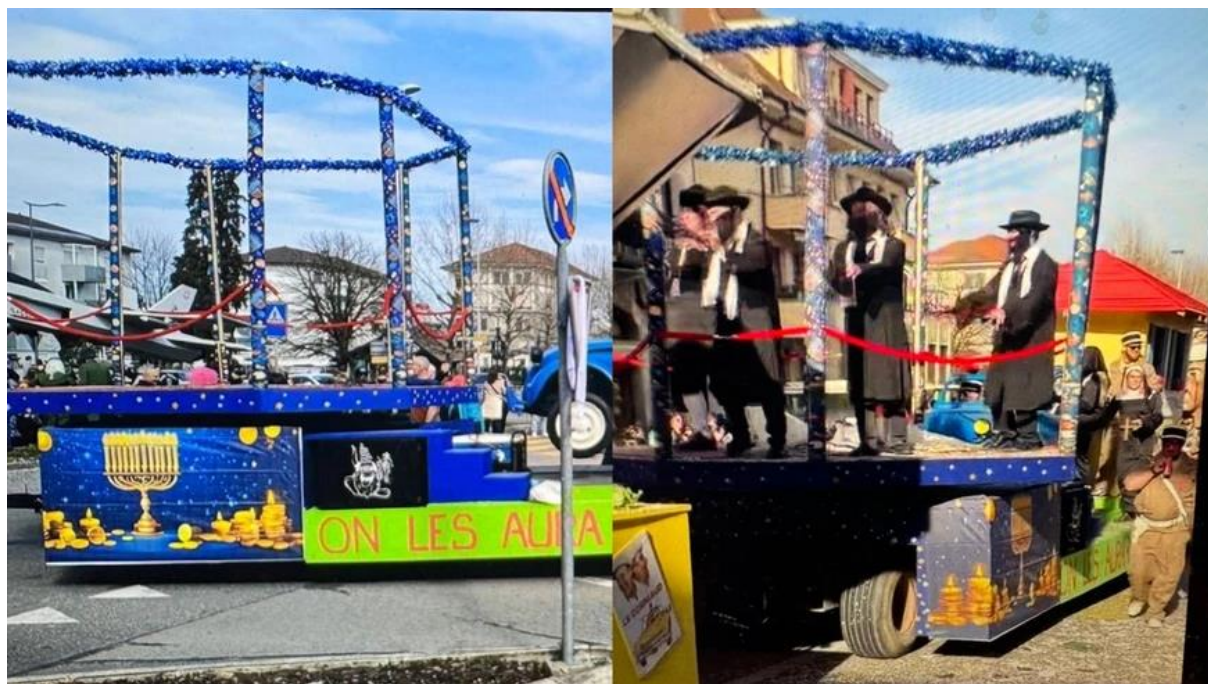
Il faut saluer d'ores et déjà les positions adoptées par certains députés vaudois qui ont contacté la CICAD et réagi très rapidement pour dénoncer cette situation appelant de leurs vœux une prise de position du Conseil d'Etat. Il appartient désormais aux autorités locales et cantonales de prendre des mesures concrètes afin de prévenir toute récidive et pour que de tels actes ne restent pas impunis.

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · kgurfinkiel@cicad.ch



Source : DR

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch